



# Tribunal Russell

## sur la Palestine

### [DOSSIER DE PRESSE]

Le **Tribunal Russell sur la Palestine** est un tribunal de conscience international créé par des citoyens de plusieurs pays en réaction aux violations du droit international dont est victime le peuple palestinien. Il examinera les responsabilités des organisations internationales et des États dans la non-application du Droit international.

Bien que ses résolutions ne soient pas contraignantes, le Tribunal se base sur la législation internationale et il est constitué d'experts et de juristes de renommée mondiale. La première séance du Tribunal aura lieu du 1er au 3 mars 2010 à Barcelone avec pour mandat d'étudier le degré de complicité de l'Union européenne et de ses États membres dans la prolongation de l'occupation des territoires palestiniens et dans les violations des droits du peuple palestinien de la part d'Israël.

Barcelone, 1-3 mars 2010

Horaires:

1 et 2 mars de 9:30-14:00/15:30-19:00

3 mars de 12:00-14:00

Lieu :

Paraninfo, Universitat de Barcelona  
Gran Via de les Corts Catalanes, 585

Pour les contacts de presse :

Ana Sánchez

[asanchez@comedianet.com](mailto:asanchez@comedianet.com)

[comunicacio@tribunalrussell.org](mailto:comunicacio@tribunalrussell.org)

Pour les inscriptions:

Tel. 93 317 86 07

[inscripciones@tribunalrussell.org](mailto:inscripciones@tribunalrussell.org)

## Contenu

<a href="#"><u>Qu'est-ce que le Tribunal Russell sur la Palestine ?.....</u></a>	<a href="#"><u>3</u></a>
<a href="#"><u>Pourquoi est-il nécessaire ?.....</u></a>	<a href="#"><u>4</u></a>
<a href="#"><u>Comment fonctionne t-il ?.....</u></a>	<a href="#"><u>5</u></a>
<a href="#"><u>Session de Barcelone (1-3 mars 2010).....</u></a>	<a href="#"><u>7</u></a>
<a href="#"><u>Pour la presse, des entretiens possibles.....</u></a>	<a href="#"><u>10</u></a>
<a href="#"><u>Contacts .....</u></a>	<a href="#"><u>11</u></a>
<a href="#"><u>ANNEXES .....</u></a>	<a href="#"><u>12</u></a>
<a href="#"><u>Cadre juridique et justice internationale.....</u></a>	<a href="#"><u>14</u></a>

## Qu'est-ce que le Tribunal Russell sur la Palestine ?

---

Le premier [Tribunal Russell](#) s'est tenu en 1967 pour enquêter sur les crimes de guerre commis au Vietnam et les juger selon le droit international. Il a été impulsé par [Bertrand Russell](#), prix Nobel de littérature en 1950, et présidé par Jean-Paul Sartre. Le Tribunal a bénéficié de la participation de grands intellectuels de l'époque, tels Lelio Basso, Julio Cortázar, Lázaro Cárdenas et Simone de Beauvoir. Le Tribunal, bien que n'ayant eu aucune validité juridique, a agi comme un tribunal populaire de conscience face à l'injustice et à l'impunité des violations de la législation internationale.

Aujourd'hui, plus de quarante ans après, la [Bertrand Russell Peace Foundation](#) soutient la mise en place d'un [Tribunal Russell sur la Palestine](#) (TRP) pour **juger les violations du droit international dont est victime le peuple palestinien et qui le privent d'un Etat souverain**. Dans ce cadre, **les responsabilités d'Israël seront analysées**, ainsi que celles d'autres États et organisations internationales comme l'Union européenne, les Nations Unies et la Ligue arabe.

Le TRP est constitué de **personnalités reconnues** de divers pays, y compris d'Israël, et sa légitimité ne provient d'aucun gouvernement ou parti politique, mais du prestige, de la carrière et de l'engagement relatifs à la défense des droits humains et/ou des droits des peuples de ses membres.

Le **Comité d'appui international** compte plus de cent personnalités de tous milieux, comme [Boutros Boutros-Ghali](#), ancien secrétaire général de l'ONU, [Mohammed Bedjaoui](#), qui fut président de la Cour Internationale de Justice, [Noam Chomsky](#), professeur émérite au Massachusetts Institute of Technology (MIT), [Ken Loach](#), cinéaste ou encore [José Saramago](#), prix Nobel de Littérature en 1998)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir la liste complète des parrains en annexe. La version régulièrement actualisée de cette liste se trouve sur le site du Tribunal : <http://www.russelltribunalonpalestine.org/ext/http://www.russelltribunalonpalestine.org/pages/Parrains-1041547.html>

## Pourquoi est-il nécessaire ?<sup>2</sup>

---

Le 9 juillet 2004, la Cour internationale de Justice (CIJ) a jugé illégal le mur construit par Israël en Palestine occupée dans son [avis consultatif](#). Onze jours après, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté, à une majorité écrasante, la [Résolution ES-10/15](#), par laquelle elle reconnaissait l'avis de la CIJ et exigeait des États membres de l'ONU qu'ils s'acquittent de leurs obligations juridiques en rapport avec l'avis consultatif de la CIJ : ne rien faire qui implique une aide à la construction du mur ni la reconnaissance de la situation illégale qu'il engendre, et garantir le fait qu'Israël observe ses devoirs en vertu du droit international humanitaire et du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

Cependant, tous ces États qui ont voté en faveur de la Résolution ES-10/15 se sont contentés d'émettre par la suite des condamnations et des déclarations politiques, et ont permis à Israël de poursuivre sa politique de confiscations, d'implantation de colonies illégales dans les territoires occupés et de violations des droits du peuple palestinien.

La guerre livrée par le gouvernement et l'armée israéliens en décembre 2008 dans la bande de Gaza, qui était déjà soumise déjà à un blocus brutal, a rendu plus évident que jamais le mépris d'Israël pour le droit international, ainsi que la responsabilité et la complicité des autres pays – en particulier des États-Unis et de l'Union Européenne - dans la perpétuation de l'injustice commise contre le peuple palestinien. Les condamnations n'étant accompagnées d'aucune sanction, Israël jouit par conséquent d'un appui tacite de la communauté internationale.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'établissement du Tribunal Russell sur la Palestine, **une initiative civique qui s'empare du droit international comme élément-clé susceptible d'influer sur le conflit entre Israël et la Palestine** et qui souhaite mobiliser l'opinion publique internationale afin que les Nations unies et ses États membres adoptent les mesures nécessaires pour mettre fin à l'impunité de l'État d'Israël et obtenir une solution juste et durable du conflit.

Ainsi, au-delà de la responsabilité avérée d'Israël, **son objectif est de démontrer la complicité d'États tiers et d'organisations internationales** qui, par leur passivité ou leur appui actif, permettent qu'Israël continue de violer les droits du peuple palestinien et que la situation perdure et s'aggrave.

---

<sup>2</sup> Voir dans ce dossier « Le cadre juridique et la légalité internationale » sur lesquels se base le travail des différents comités d'experts et du Tribunal.

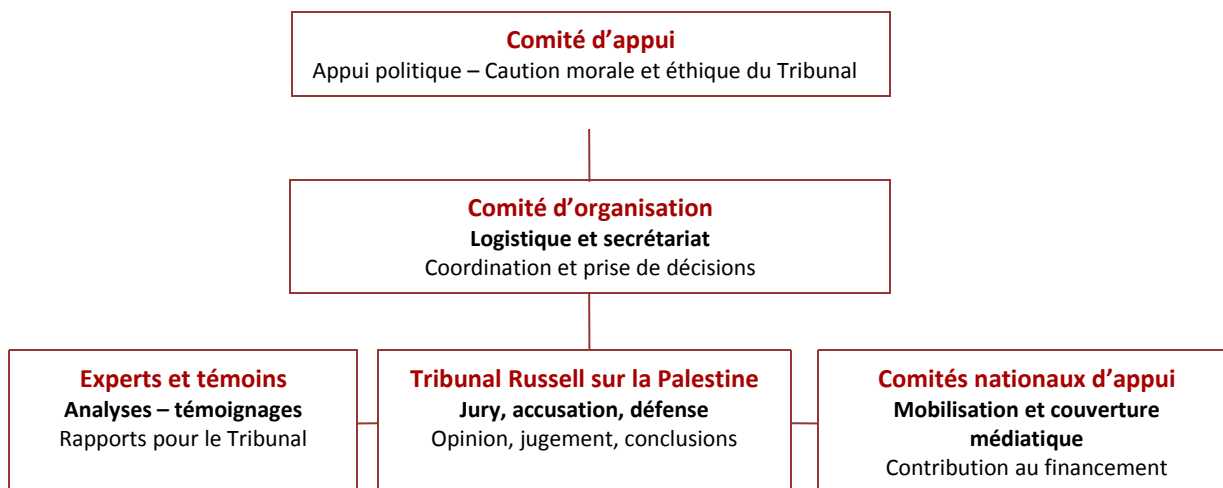
## Comment fonctionne t-il ?

---

Le TRP est né à la suite d'un appel de [Ken Coates](#) (président de la Fondation Bertrand Russell), [Nurit Peled](#) (Israélienne, prix Sakharov 2001 pour la liberté d'expression) et [Leila Shahid](#) (déléguée générale de la Palestine auprès de l'Union Européenne, de la Belgique et du Luxembourg).

Le Tribunal Russell sur la Palestine possède un **Comité d'organisation international (COI)**, composé des personnes suivantes : Pierre Galand, Stéphane Hessel, Marcel-Francis Kahn, Robert Kissous, François Maspero, Paulette Pierson-Mathy, Bernard Ravenel et Brahim Senouci.

### Initiative internationale pour l'établissement d'un Tribunal Russell sur la Palestine



Les autres organes de fonctionnement du Tribunal sont :

- Le **Comité de parrainage international**, formé de personnalités du monde universitaire, scientifique, culturel et politique de réputation internationale et sans mandat politique en cours (voir annexe).
- Les **Comités nationaux d'appui**, qui contribuent à la recherche de fonds, mettent en place et animent la mobilisation populaire et la diffusion médiatique. Ils peuvent également se voir confier l'organisation d'une session dans leur pays ou participer à l'organisation d'une session dans un autre pays. Jusqu'à présent, des comités se sont constitués dans les pays suivantes : [France](#), Belgique, Royaume-Uni, Irlande, Suisse, Portugal, Allemagne, Italie, Espagne et Catalogne. D'autres sont en cours de constitution : aux Pays-Bas, en Autriche, en Algérie, au Liban, en Inde et au Chili.

**Le Comité National pour la Catalogne et l'Espagne accueillera la première session** du Tribunal Russell sur la Palestine qui se tiendra à Barcelone les 1er, 2 et 3 mars 2010. Ce comité a été impulsé par la coordination d'organisations [Amb Palestina al Cor](#), qui réunit la plupart des organisations catalanes qui travaillent activement pour la défense des droits humains et le droit international en Palestine. Ce sont : ACSUR-LAS SEGOVIAS, Alliance for Freedom and Dignity, Associació Catalana per la Pau, CIEMEN, Consell de la Joventut de Barcelona, Comunitat Palestina de Catalunya, Institut de Drets Humans de Catalunya, Moviment per la Pau, NEXES, NOVA - Centre per a la Innovació Social, Servei Civil Internacional, SODEPAU y Xarxa d'Enllaç amb Palestina.

- **Les experts et témoins.** Les contenus des sessions du Tribunal sont préparés grâce à la collaboration de dizaines d'experts et d'universitaires venus de différents pays. Les audiences du Tribunal seront basées sur les rapports que les experts présenteront et sur les témoignages de personnalités éminentes relativement aux thèmes traités.

- **Le Jury.** Chaque séance du Tribunal disposera d'un jury composé de personnalités illustres du monde juridique, académique, scientifique, culturel ou politique.

Quand la présentation des rapports élaborés par les experts et l'intervention de témoins aura clos les audiences, **le jury du Tribunal**, après en avoir délibéré, remettra ses conclusions.

### Session de Barcelone (1-3 mars 2010)

---

Le Tribunal Russell sur la Palestine est conçu comme une **initiative décentralisée** avec plusieurs sessions et dans différentes villes entre 2010 et 2012.<sup>3</sup>

La première session internationale du Tribunal Russell sur la Palestine se déroulera à **Barcelone les 1er, 2 et 3 mars 2010**, au **Paraninfo de la Universitat de Barcelona**, avec pour mandat d'examiner en quoi l'Union européenne et ses Etats membres sont complices de la prolongation de l'occupation des territoires palestiniens et des violations des droits du peuple palestinien par Israël.



La session de Barcelone se prépare avec la collaboration de dizaines d'universitaires experts en droit international public et en droit communautaire dans les pays suivants : Espagne, Royaume-Uni, France<sup>4</sup>, Belgique, Portugal et Irlande.

---

<sup>3</sup> La seconde session du Tribunal est prévue également en 2010 à Londres, et portera sur les complicités et les omissions des entreprises transnationales. Par la suite, d'autres séances seront organisées dans différents continents pour aborder d'autres complicités et omissions, spécialement celles des États-Unis et des Nations Unies. Le processus s'achèvera par une grande séance finale.

<sup>4</sup> Le comité d'experts français travaille sur la question des armements. Il est composé de trois experts : [Alain Joxe](#), [Patrice Bouveret](#) et [Jean-Paul Hébert](#).

Le **Jury du Tribunal** est composé de neuf personnalités de renommée mondiale aux plans moral ou juridique. Les personnes qui formeront le jury de Barcelone sont :

[M. Juan Guzmán Tapia](#) (Chili) – Juge émérite

[M. Michael Mansfield](#) (Royaume-Uni) - Avocat

[Mme Gisèle Halimi](#) (France) – Avocate et femme politique

M. José Antonio Martín Pallín (Espagne) – Magistrat de la Cour Suprême

[M. Ronald Kasrils](#) (Afrique du Sud) – Leader de la lutte anti-apartheid et ex ministre

[Mme Mairead Corrigan-Maguire](#) (Irlande du Nord) – Prix Nobel de la Paix 1976

[Mme Cynthia McKinney](#) (Etats-Unis) – Ancienne membre du Congrès et candidate à l'élection présidentielle de 2008 pour le parti Vert

[Mme Aminata Traoré](#) (Mali) – Activiste, écrivaine et ancienne ministre

[M. Alberto San Juan](#) (Espagne) – Acteur

**\*Programme provisoire :**

**1 mars 2010**

10:00 - Conférence inaugurale sur les violations du droit international et des résolutions de l'ONU de la part de l'Etat d'Israël  
Stéphane Hessel (ambassadeur de France et membre de la Résistance durant la Seconde guerre mondiale)

12:00 – Le droit à l'autodétermination du peuple palestinien  
Interventions des experts et témoins : David Bondia (Espagne), Madrid Benchikh (Algérie), Alan Stoleroff (Portugal)

14:00-15:30 Pause déjeuner

15:30 – le blocus de Gaza et l'opération «Plomb fondu »  
Interventions des experts et témoins : Desmond Travers (Irlande), Derek Summerfield (Royaume-Uni), Ewa Jasiewicz (Royaume-Uni)

17:45 Les destructions des installations et le pillage des ressources naturelles  
Interventions des experts et témoins : James Phillips (Irlande), Michael Sfard (Israel)

**2 mars 2010**

9:30 – L'accord d'association UE-Israël  
Interventions des experts et témoins: Agnes Bertrand (Belgique), Clare Short (Royaume-Uni), Phil Shiner (Royaume-Uni), Francis Wurtz (Belgique), Patrice Bouveret (France), Véronique De Keyser (Belgique)

14:00-15:30 pause déjeuner

15:30 – L'annexion de Jérusalem-Est  
Interventions des experts et témoins : Meir Margalit (Israël), Ghada Karma (Palestine)

17:45 - La construction du Mur dans les Territoires palestiniens occupés  
Interventions des experts et témoins: François Dubuisson (Belgique), Luisa Morgantini (Italie)

19:00 – Le Jury se retire pour délibérer

**3 mars 2010**

12:00 – Conférence de presse et séance publique pour présenter les conclusions du Jury (opinions et recommandations)

### **Pour la presse, des entretiens possibles**

---

Une conférence de presse est prévue le 24 février 2010 à 13:00 au [Col·legi de Periodistes de Catalunya](#) (lieu à confirmer). Seront présents : Pierre Galand (Comité d'organisation international – ex sénateur belge), José Antonio Martín Pallín (membre du Jury du Tribunal – magistrat de la Cour suprême espagnole), Icíar Bollaín (membre du Comité d'appui du Tribunal – actrice) et Paul Laverty (membre du Comité d'appui du Tribunal – scénariste).

Durant toute la session de Barcelone, l'organisation du Tribunal Russell **disposera d'une salle** à l'université de Barcelone pour la presse, avec connexion à Internet. Pour garantir le bon fonctionnement de la salle, il est demandé à tous les journalistes qui désirent l'utiliser de bien vouloir confirmer leur présence à :

Ana Sánchez: + 34 932 68 21 43 / + 34 638 01 45 45

[asanchez@comedianet.com](mailto:asanchez@comedianet.com) | [comunicacio@tribunalrussell.org](mailto:comunicacio@tribunalrussell.org)

La question de l'applicabilité du droit international dans le cadre du conflit israélo-palestinien est un sujet habituellement présenté de façon abstraite et, pour cette raison, constitue un véritable défi pour tous les journalistes qui souhaitent en informer le grand public.

La session du Tribunal Russell à Barcelone **offre à la presse une opportunité unique** de s'adresser aux personnes qui travaillent dans le domaine de la justice internationale ou qui sont des témoins de première main des répercussions de sa non-application, et capables de rendre cette question plus humaine et plus personnelle.

#### **Quelques idées :**

- Entretien avec [Mairead Macguire](#) à propos du travail de défense des droits humains qu'elle a mené et qui lui a valu le Prix Nobel de la paix, ainsi que son engagement dans des initiatives qui traduisent la justice internationale en actions citoyennes directes, comme les voyages en bateau organisés par le mouvement [Free Gaza](#).
- Entretien avec le juge chilien [Juan Guzmán Tapia](#) sur ses tentatives de faire comparaître devant la justice le général Augusto Pinochet et la pertinence du droit international dans la définition des responsabilités juridiques.
- Entretien avec [Ronald Kasrils](#), ex ministre sud-africain et leader de la lutte contre l'apartheid, sur l'importance de la pression de la communauté internationale pour mettre fin au régime ségrégationniste dans son pays, et les similitudes et les différences entre la situation vécue à cette époque en Afrique du Sud et celle que vivent les palestiniens aujourd'hui.
- Entretien avec le [colonel Desmond Travers](#), l'un des participants de la mission de l'ONU qui a élaboré le [rapport Goldstone](#), sur les crimes de guerre perpétrés par Israël à Gaza et les suites données à ce rapport.

## Contacts

---

Pour suivre l'actualité du Tribunal :

[www.russelltribunalonpalestine.com](http://www.russelltribunalonpalestine.com)

[www.tribunalrussell.org](http://www.tribunalrussell.org)

<http://www.tribunalrussell-france.org>

### Session de Barcelone

Pour plus d'informations :

[cna\\_france@yahoo.fr](mailto:cna_france@yahoo.fr)

Pour les contacts presse et la communication :

[comunicacio@tribunalrussell.org](mailto:comunicacio@tribunalrussell.org) | Ana Sánchez: [asanchez@comedianet.com](mailto:asanchez@comedianet.com)

+ 34 932 68 21 43

+ 34 638 01 45 45

Pour appuyer l'initiative en France :

[cna\\_france@yahoo.fr](mailto:cna_france@yahoo.fr)

Pour s'inscrire à la session de Barcelone (1, 2 et 3 mars 2010) :

[inscripciones@tribunalrussell.org](mailto:inscripciones@tribunalrussell.org)

### Adresse postale :

Via Laietana, 45, 7-3

08003 – Barcelona

Tlf. +34 933 178 607

La session de Barcelone du Tribunal Russell sur la Palestine a reçu l'appui de:



## ANNEXES

## Comité de parrainage international

Ce comité de parrainage est placé sous le patronage de :

- **KEN COATES**, Président de la Bertrand Russell Peace Foundation (Royaume-Uni)
- **NURIT PELED**, prix Sakharov pour la liberté d'expression 2001 (Israël)
- **LEILA SHAHID**, déléguée générale de la Palestine auprès de l'Union européenne, de la Belgique et du Luxembourg (Palestine)

**GILBERT ACHCAR**, professeur (Royaume-Uni) ○ **BOUTROS BOUTROS-GHALI**, ancien secrétaire général de l'ONU (Egypte) ○ **NGUYỄN THI BINH**, ancienne vice-présidente de la République (Vietnam) ○ **AHMED BEN BELLA**, premier président de la République (Algérie) ○ **DJAMEL BOURRAS**, sportif (France) ○ **MILAN KU-CAN**, ancien président de la République (Slovénie) ○ **ANDREAS VAN AGT**, ancien Premier Ministre (Pays-bas) ○ **TARIQ ALI**, écrivain (Royaume-Uni) ○ **HENRI ALLEG**, journaliste (France) ○ **MARTIN ALMADA**, avocat, écrivain, prix Nobel alternatif 2002 (Paraguay) ○ **KADER ASMAL**, professeur, ancien ministre (Afrique du Sud) ○ **RAYMOND AUBRAC** (ET **LUCIE AUBRAC †**), anciens résistants (France) ○ **ETIENNE BALIBAR**, professeur émérite (France) ○ **ANNA BALLETBÒ**, présidente de la Fundació Internacional Olof Palme (Espagne) ○ **RUSSELL BANKS**, écrivain (Etats-Unis) ○ **MOHAMMED BEDJAOUI**, ancien président de la Cour internationale de Justice, ancien ministre des affaires étrangères (Algérie) ○ **TONY BENN**, militant pacifiste (Royaume-Uni) ○ **AMAR BENTOUMI**, président émérite de l'Association internationale des juristes démocrates (Algérie) ○ **JOHN BERGER**, écrivain (Royaume-Uni) ○ **KARL BLECHA**, ancien ministre de l'Intérieur (Autriche) ○ **HOWARD BRENTON**, écrivain (Royaume-Uni) ○ **CARMEL BUDIARDJO**, prix Nobel alternatif 1995 (Royaume-Uni) ○ **JUDITH BUTLER**, professeur (Etats-Unis) ○ **ERIC CANTONA**, acteur, producteur (France) ○ **FRANCO CAVALLI**, ancien président de l'Union internationale contre le cancer (Suisse) ○ **MONIQUE CHEMILLIER-GENDREAU**, juriste, professeur émérite (France) ○ **NOAM CHOMSKY**, professeur au MIT (Etats-Unis) ○ **VICENZO CONSOLO**, écrivain (Italie) ○ **JONATHAN COOK**, écrivain, journaliste (Royaume-Uni) ○ **GEORGES CORM**, écrivain, ancien ministre des Finances (Liban) ○ **MAIREAD CORRIGAN MAGUIRE**, prix Nobel de la paix 1976 (Irlande du Nord) ○ **RAYMOND DEANE**, auteur-compositeur (Irlande) ○ **JOHN DUGARD**, ancien rapporteur spécial des Nations unies sur la Palestine (Afrique du Sud) ○ **ROXANNE DUNBAR-ORTIZ**, écrivain (Etats-Unis) ○ **MIGUEL ANGEL ESTRELLA**, pianiste, ancien ambassadeur auprès de l'UNESCO (Argentine) ○ **IRENE FERNANDEZ**, prix Nobel alternatif 2005 (Malaisie) ○ **NORMAN FINKELSTEIN**, écrivain (Etats-Unis) ○ **CEES FLINTERMAN**, directeur de l'Institute of Human Rights (Pays-Bas) ○ **EDUARDO GALEANO**, écrivain (Uruguay) ○ **JOHAN GALTUNG**, fondateur et co-directeur de Transcend, Prix Nobel alternatif 1987 (Norvège) ○ **COSTA GAVRAS**, réalisateur (France) ○ **SUSAN GEORGE**, écrivaine (France) ○ **GÉRAUD DE GEOUFFRE DE LA PRADELLE**, professeur émérite (France) ○ **NEVE GORDON**, analyste politique (Israël) ○ **JUAN GOYTISOLO**, écrivain (Espagne) ○ **TREVOR GRIFFITHS**, écrivain, (Royaume-Uni) ○ **JUAN GUZMAN TAPIA**, juge (Chili) ○ **GISÈLE HALIMI**, avocate, ancienne ambassadrice auprès de l'UNESCO (France) ○ **JEFF HALPER**, coordinateur de l'ICAHN (Israël) ○ **MOHAMMED HARBI**, historien (Algérie) ○ **ERIC HAZAN**, écrivain (France) ○ **STÉPHANE HESSEL**, ambassadeur (France) ○ **FRANÇOIS HOUTART**, professeur émérite (Belgique) ○ **SONALLAH IBRAHIM ELORFALLY**, écrivain (Egypte) ○ **ALBERT JACQUARD**, Professeur (France) ○ **ALAIN JOXE**, directeur des études à l'EHESS (France) ○ **HATIM KANAANEH**, auteur

(Palestine) ○ GHADA KARMI, professeur et auteur (Palestine) ○ RONNIE KASRILS, ancien ministre, écrivain et militant (Afrique du Sud) ○ ASSAF KFOURY, professeur (Etats-Unis) ○ NAOMI KLEIN, écrivaine (Etats-Unis) ○ ERWIN LANC, ancien ministre des Affaires étrangères (Autriche) ○ FELICIA LANGER, avocate, écrivaine, Prix Nobel alternatif 1990 (Allemagne) ○ PAUL LAVERTY, scénariste (Royaume-Uni) ○ MIKE LEIGH, cinéaste (Royaume-Uni) ○ KEN LOACH, cinéaste (Royaume-Uni) ○ ALICE MAHON, ancienne membre du Parlement (Royaume-Uni) ○ JOSÉ ANTONIO MARTÍN PALLÍN, magistrat émérite de la Cour suprême (Espagne) ○ NUR MASALHA, Directeur du Centre for Religion et History (Palestine) ○ FRANÇOIS MASPERO, écrivain (France) ○ GUSTAVE MASSIAH, ancien président du CRID (France) ○ AVI MOGRABI, cinéaste (Israël) ○ LUISA MORGANTINI, militante (Italie) ○ PETER MULLAN, cinéaste et acteur (Royaume-Uni) ○ RADHIA NASRAOUI, avocate des droits humains (Tunisie) ○ SUSIE ORBACH, professeur (Royaume-Uni) ○ WILLIBALD PAHR, ancien Ministre des Affaires étrangères (Autriche) ○ ILAN PAPPE, professeur (Israël) ○ SIMONE PARIS DE BOLLARDIÈRE, Mouvement pour une Alternative non-violente (France) ○ TAMAR PELLEG-SRYCK, avocat des droits humains (Israël) ○ ARTHUR PESTANA DIT "PEPETELA", écrivain (Angola) ○ JEREMY PIKSER, écrivain (Etats-Unis) ○ JOHN PILGER, journaliste, auteur, réalisateur (Australie) ○ HAROLD PINTER†, écrivain, prix Nobel de littérature 2005 (Royaume-Uni) ○ FRANÇOIS RIGAUX, professeur émérite (Belgique) ○ JACQUELINE ROSE, professeur (Royaume-Uni) ○ ERIC ROULEAU, écrivain, ancien ambassadeur (France) ○ FRANÇOIS ROUX, avocat (France) ○ JEAN SALMON, professeur émérite (Belgique) ○ ELIAS SANBAR, écrivain (Palestine) ○ JOSÉ SARAMAGO, prix Nobel de littérature 1998 (Portugal) ○ AHARON SHABTAI, poète (Israël) ○ JITENDRA SHARMA, avocat, président de l'association internationale des juristes démocrates (Inde) ○ CINDY SHEEHAN, militante pacifiste et auteure (Etats-Unis) ○ RAJI SURANI, vice-président de la FIDH (Palestine) ○ VANDANA SHIVA, Prix Nobel alternatif 1993 (Inde) ○ SULAK SIVARAKSA, professeur, prix Nobel alternatif 1995 (Thaïlande) ○ PHILIPPE TEXIER, magistrat et membre du Comité des Droits de l'Homme de l'ONU (France) ○ RT HON E.W THOMAS, Cour suprême (Nouvelle-Zélande) ○ GÉRARD TOULOUSE, physicien (France) ○ ANDY DE LA TOUR, acteur, scénariste (Royaume-Uni) ○ SIR BRIAN URQUHART, ancien sous-secrétaire général des Nations unies (Royaume-Uni) ○ PUTHAN VEETIL RAJAGOPAL, président de Ekta parishad (Inde) ○ HEIKELINA VERRIJN STUART, juriste et philosophe du droit (Pays-Bas) ○ ITALA VIVAN, professeure (Italie) ○ NAOMI WALLACE, auteure dramatique (Etats-Unis) ○ MICHEL WARSCHAWSKI, militant (Israël) ○ FRANCISCO WHITAKER, Prix Nobel alternatif 2006 (Brésil) ○ BETTY WILLIAMS, Prix Nobel de la Paix 1976 (Irlande du Nord) ○ JODY WILLIAMS, Prix Nobel de la Paix 1997 (Etats-Unis) ○ JEAN ZIEGLER, sociologue (Suisse) ○ HOWARD ZINN, auteur (Etats-Unis)

## **Cadre juridique et justice internationale**

---

Le Tribunal Russell sur la Palestine se dresse face à la non-application, de la part des Etats et de la communauté internationale, de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004 et de la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale des Nations unies adoptée le 20 juillet 2004.

La référence juridique du travail des Comités d'experts dans les différents pays et du Tribunal est constituée par les conventions, résolutions et normes du droit international suivantes :

### **CONVENTIONS INTERNATIONALES (DONT ISRAËL EST PARTIE) :**

- Charte des Nations unies, 26 juin 1945
- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 9 décembre 1948
- Convention (IV) de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, 12 août 1949
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 21 décembre 1965
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 16 décembre 1966
- Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, 1973
- Protocole additionnel aux Conventions de Genève relative à la protection des victimes des conflits armés internationaux, 1977
- Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains et dégradants, 1984
- Convention relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989

### **RÉSOLUTIONS DES NATIONS UNIES SUR LA PALESTINE :**

#### Conseil de Sécurité :

- Résolution 242 (Obligation de retrait des territoires occupés)
- Résolution 338 (Obligation de retrait des territoires occupés)
- Résolution 446 (illégalité des colonies israéliennes)
- Résolution 478 (Non-reconnaissance de l'annexion de Jérusalem)

#### Assemblée Générale :

- Résolution 181 (Plan de partition)
- Résolution 194 (Retour des réfugiés)
- Résolution ES 10/15 (Illégalité du Mur, obligation pour Israël de le détruire, obligation des Etats de faire respecter la quatrième Convention de Genève)

### **NORMES DE DROIT INTERNATIONAL COUTUMIER (NORMES INSTAURÉES PAR LA PRATIQUE, INCLUANT L'APPLICATION DES TRAITÉS DONT ISRAËL N'EST PAS PARTIE) :**

- Principes du droit de l'occupation énoncés par le règlement de La Haye sur les lois et normes coutumières de la guerre, 18 octobre 1907
- Principe de non acquisition de territoires par la menace ou l'usage de la force (Résolution 2625 de l'Assemblée générale de l'ONU)
- Principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes – Droit du peuple palestinien à l'autodétermination
- Principe de souveraineté permanente des peuples sous occupation étrangère sur leurs ressources naturelles
- Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU, 10 décembre 1948